

Prêts aux petites entreprises—Loi

● (1750)

En réponse à mes amis néo-démocrates qui aiment caqueter et jacasser quand je soulève ces questions, j'ai toujours prétendu que des avantages sociaux de ce genre ne devraient pas être accordés à certains privilégiés. Il est équitable qu'une femme obtienne un congé de maternité de 17 semaines. C'est un atout important qui permet de préserver la famille et d'assurer la survivance de notre société. Si l'économie peut se permettre de tels avantages sociaux, alors elle doit les accorder à tous les travailleurs, pas seulement à ceux dont les néo-démocrates se font les porte-parole aux Communes, le secteur public et les grands syndicats. Ce parti-là parle en leur nom. Moi, je parle au nom de tous les Canadiens. Je parle au nom des deux tiers de la population active qui ne jouissent pas de tous les avantages sociaux ni de la protection des puissants syndicats.

S'il est juste pour la famille du travailleur de l'acier d'avoir un régime d'assurance dentaire, alors ce devrait l'être pour tous les travailleurs de notre société. Or ces services sociaux sont fournis à certains et pas à d'autres. Le petit exploitant ne peut soutenir cette concurrence. Il a donc forcément du mal à attirer des travailleurs à son usine.

Bien sûr, les grands syndicats doivent se fixer des objectifs sociaux et discuter de ces avantages avec le gouvernement et les employeurs comme ils l'ont fait dans d'autres sociétés industrielles modernes. Mais une fois qu'il a été décidé que l'économie en général, le PNB, peut financer ces avantages, ceux-ci doivent alors être également et équitablement dispensés à tous les travailleurs et non pas seulement à quelques privilégiés.

Voici en quoi le gouvernement est fautif. Il amorce un mouvement très dangereux. Il dirige le marché au lieu de le suivre. Il crée de fortes tensions sur le marché et des difficultés pour les petites entreprises. Dans la plupart des cas, un petit commerçant se tirerait mieux d'affaire à occuper un emploi quelconque dans la fonction publique au lieu, comme mon ami le député de Burlington (M. Kempling) l'a dit tout à l'heure, de travailler dix-huit heures par jour dans l'espoir qu'un jour son commerce sera rentable.

J'ai lancé quatre entreprises qui sont encore toutes actives. Deux sont restées de petites entreprises, l'une a pris de l'ampleur. Je sais exactement de quoi le député de Burlington parlait. J'ai travaillé de longues semaines de sept jours. Il n'y a pas de dimanche ni de jour de congé dans la petite entreprise, surtout dans les services. On est à la tâche sept jours par semaine. Que l'un des cinq ou dix employés ne soit pas au poste pour une raison ou une autre et c'est vous qui devez le remplacer.

Ce ne sont que quelques-uns des problèmes auxquels le chef de petite entreprise doit faire face et quelques-uns des obstacles que le gouvernement, surtout le secteur public, dresse contre la petite entreprise commerciale. Le gouvernement fédéral fait aussi concurrence dans d'autres domaines, ce qui est encore plus pertinent. Il lui fait concurrence sur les marchés financiers.

Certains ont voulu savoir où allaient les capitaux spéculatifs et pourquoi les banques n'investissaient pas dans la petite entreprise. Une des raisons qui explique cet état de choses est que les risques sont beaucoup plus élevés dans le cas de la petite entreprise. Il est beaucoup plus difficile d'administrer et de contrôler les prêts consentis à ce secteur. Pour celui qui

lance une petite entreprise loin des grandes villes, soit dans le nord, soit dans une région rurale, les banques sont complètement inutiles car elles veulent pouvoir suivre et diriger leurs placements. Je ne le leur reproche pas. Elles sont là pour faire de l'argent et elles doivent montrer à leurs actionnaires qu'elles font des bénéfices.

Les frais d'administration d'un prêt consenti à une petite entreprise sont beaucoup plus élevés que ceux d'un prêt accordé à Power Corporation par exemple, ou à d'autres grands consortiums. En effet, il faut consacrer autant de temps à administrer un prêt de \$60,000 à une petite entreprise qu'un prêt important.

Le gouvernement s'est livré à une rude concurrence ces quelques dernières années pour obtenir des capitaux. Il serait insensé pour un particulier d'investir dans une petite entreprise alors qu'il peut souscrire une obligation d'épargne du Canada qui lui offre 19½ p. 100 d'intérêt. Qui en effet irait placer son argent dans une entreprise s'il peut toucher le même montant d'intérêt en prêtant son argent au gouvernement à un taux garanti et suivant des modalités très souples?

D'ici à 1990, le gouvernement devra trouver sur le marché entre 400 et 600 milliards de dollars à l'intention du secteur énergétique. Par suite du bill C-48, nous avons ce que le monde des affaires appelle un passif éventuel. Nous posséderons en quelque sorte 50 p. 100 du secteur énergétique. Le Canada devra trouver 600 milliards de dollars pour assurer son autarcie énergétique d'ici à 1990. Voilà l'objectif que le gouvernement poursuit, et je l'en félicite. Ce faisant, cependant, il imposera un fardeau incroyable à notre marché financier, privant ainsi le secteur privé de tout moyen de le concurrencer. Ce qui fait que le secteur des petites entreprises ne trouvera pas d'argent à emprunter aux banques.

Je le répète, le gouvernement est un concurrent sur le marché. Qui plus est, un concurrent malhonnête. Voilà l'une des raisons pour lesquelles les petites entreprises éprouvent des difficultés.

Il faut beaucoup de talent pour survivre dans le monde de la petite entreprise à l'heure actuelle. Mon ami le député de Burlington a comparé le petit entrepreneur à un artiste excentrique. Il exagère un peu. Je ne me trouve pas du tout excentrique. Cependant, j'ai souvent dit que c'est en côtoyant des banquiers depuis vingt ans dans ma carrière commerciale et professionnelle que j'ai développé mes talents politiques. C'est que j'ai dû les convaincre que ma trappe à souris était beaucoup plus efficace et que même si je devais perdre de l'argent au cours de la première année, j'arriverais un jour ou l'autre à faire des profits, à créer des emplois et à servir mon pays de mon mieux. J'ajoutais que j'améliorerais ainsi la situation de la banque. Quand un banquier me disait qu'il pourrait peut-être m'aider, je lui rappelais toujours que je tenais moi-même à l'aider et l'aiderais effectivement, étant donné que je rembourserais mes prêts et verserais de l'intérêt. J'aimerais en dire un peu plus long là-dessus, mais je constate qu'il est 6 heures et que Votre Honneur doit interrompre les délibérations. Puis-je signaler qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Je dois donc interrompre les délibérations. Je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)